

ASSEMBLEE GENERALE DE L' ACCA LE POET

Samedi 06 juin 2009

L'assemblée générale ordinaire de L 'ACCA du POET est ouverte à 18heures en présence de seize sociétaires. Tous les sociétaires ont été convoqués individuellement par voie postale.

Après le mot de bienvenue du président, monsieur Bernard ADAM fait son rapport moral et met l 'accent sur la tenue et la restitution du carnet de chasse remis à chaque sociétaire en début de saison. Un accent est également mis sur la tenue des carnets de battue et la responsabilité des chefs de battue et sur l 'application des consignes de sécurité.

Les comptes de l 'année 2008 sont présentés par monsieur DA COSTA Jacki et accusent un solde créditeur. On note le versement par la mairie d'une subvention de trois cents euros, qu'elle en soit remerciée. Le bilan financier est sain mais les dégâts engendrés par le gros gibier risquent d 'altérer lourdement les finances et ce dès la saison à venir.

Le bureau du conseil d 'administration de l ' ACCA a enregistré la démission des membres suivants : **GARCIN Charles** président démissionnaire de son poste de président mais désire rester au bureau. Monsieur **POLDER André** démissionnaire de son poste de secrétaire mais désire rester au bureau, monsieur **TRUPHEME Georges** démissionnaire membre.

Après élection, le nombre de membres du conseil d 'administration passe à 10 et la nouvelle composition est la suivante : **Président** Bernard ADAM, **Vice président** GARCIN Charles, **secrétaire général** VIGUIER Bernard, secrétaire adjoint POLDER André, trésorier DA COSTA Jacky, **membres**, ESTORNEL Raymond, ORSI Michael, VIGNERON Jean Paul. **Représentants de droit des agriculteurs propriétaires terriens** BARDONNENCHE Daniel et LEAUTHIER Gérard.

En ce qui concerne le petit gibier, il a été décidé de faire six lâchers de trente faisans chacun. Le premier lâcher se fera le jour de l 'ouverture puis tous les 15 jours (13/09/09-27/09/09-11/10/09-24/10/09-08/11/09 et 22/11/09).

Comme les années précédentes, les lâchers pourront être faits par tout chasseur contre émargement d 'un document reprenant la date, le lieu et le nombre de faisans lâchés, le nom, le prénom et la signature du lâcheur.

Il est rappelé que le sociétaire qui lâche des faisans sur un territoire n 'a pas le droit d'y chasser le lendemain. Le bureau du conseil d 'administration tient à remercier Gérard Léauthier pour avoir « hébergé » les casiers de faisans lors des divers lâchers de l 'année dernière.

Il a été décidé pour les cartes la tarification suivante : **65 euros** pour les propriétaires résidents et résidents dans la commune, **100 euros** pour les propriétaires non résidents et **200 euros** pour les dits « Etrangers de la Commune ».

La demande de carte d'étranger était à faire par écrit auprès du président avant le 1 avril 2009. Les chasseurs suivant ont vu leur demande aboutir : Messieurs BADREDINE Balaidi,

BRUN Patrice, CAPPAL Pascal et Georges, DEPEYRE Paul, RISPAUD Boris, Henri et Joel. VIRMONS Jean Bernard et AYME Jacky.

Il est accordé deux invitations journalières par sociétaire mais une seule invitation journalière par étranger(à partir du 2^{ème} mois d'ouverture) La carte de sociétaire sera offerte à tout chasseur ayant réussi son permis de chasser.

L 'ACCA du POET décide de respecter dans son intégralité l 'arrêté préfectoral à venir et ses dérogations. Décide également de respecter dans son intégralité l'arrêté du plan de gestion du sanglier ouverture et fermeture.

A la demande de monsieur NAL Bernard, l 'ACCA va acheter deux cages à pies. Elles lui seront allouées.

Le président souligne l 'impossibilité sur la commune du POET d'effectuer un agrainage linéaire en raison de la contexture de la commune. Trop de cultures et d'arbres fruitiers.

Aucune demande de tir à l'affut n 'a été demandé par les chasseurs concernant le chevreuil.

Le chevreuil : Le prix du bracelet reste inchangé. Il nous a été attribué 6 bracelets. Un recours sera effectué par le président dès que l 'arrêté sera promulgué. Nous avons demandé 9 bracelets en raison du nombre important sur la commune du chevreuil.

Après délibération et vote à bulletin secret, il a été retenu la proposition suivante. Les 6 chevreuils seront chassés uniquement en battue le samedi matin, rendez vous place de la Bascule à 8 heures à partir de la date officielle de l 'ouverture.

Le président rappelle une fois encore les règles de sécurité pour tous les chasseurs petit et grand gibier . La date de distribution des cartes est fixée les vendredi 21 et 28 juillet 2009 à la salle de la mairie à partir de 18 heures. La remise des cartes se fera sur présentation du permis en cours de validité ainsi que l 'assurance de chasse.

Le président lève la séance à 19heures 45 et offre le verre de l 'amitiés aux sociétaires présents.

*Le président
Bernard ADAM*